



Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 48

Nb de membres votants : 55

(dont 7 pouvoirs)

Quorum atteint

DELIBERATION N°	2024.09.30/97
CLASSIFICATION	8.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 30 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à SANSSAT, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 23 septembre 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE (jusqu'à la question n°10), Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH (jusqu'à la question n°10), Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Laëtitia VARY,

Les conseillers suppléants : René PINSON représentant Monique SEROUX, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Christian LABILLE à Blandine SOCHET, Jean-Louis MARQUANT à Fabrice MARIDET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Annie-France POUGET à Aline BONNEAU, Odile REVERET à Xavier CADORET,

Absents : Marie-Agnès BONIN, Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Chantal PROBOEUF,

Secrétaire de séance : Maria SCHNEIDER

N° 97 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERE – Equipements sportifs – Appel à projets 2024-25 « J'apprends à Nager » et « Aisance aquatique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan national « Citoyens du sport » issu du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015,

Vu l'appel à projets 2024 intitulé « J'apprends à Nager » et « Aisance aquatique » du Centre National pour le Développement du Sport,

Considérant que l'apprentissage de la natation est un enjeu sécuritaire pour tous les publics et plus particulièrement pour les enfants de 4 à 12 ans,

Considérant que les activités aquatiques participent à l'attractivité du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire,

Considérant le plan 2024-25 des dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » proposé par l'Agence Nationale du Sport (ANS),

Il est exposé :

Au regard des nombreuses noyades se déroulant chaque année sur le territoire national et pour développer la découverte ainsi que l'aisance aquatique des enfants, l'Agence Nationale du Sport propose depuis plusieurs années des financements dans le cadre de deux dispositifs « J'apprends à nager » pour les 4-6 ans et « l'aisance aquatique » pour les 6-12 ans permettant de proposer des séances gratuites de natation aux enfants sous forme de stage collectif.

DELIBERATION N°	2024.09.30/97
CLASSIFICATION	8.1

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes a été retenue aux appels à projet 2021, 2022 et 2023 « J'apprends à nager » et « Aïssance aquatique ».

Au vu des résultats positifs des précédentes éditions, il est proposé pour les années 2024-25 de poursuivre à la piscine communautaire à Dompierre sur Besbre et à titre gratuit :

- le dispositif « aïssance aquatique » pour les enfants de 4 à 6 ans en organisant 3 stages collectifs de 10 enfants pendant les vacances scolaires (octobre 2024, février et avril 2025), à raison de 8 séances de 40 mn par stage. 2 maîtres-nageurs de l'EPCI seront présents : 1 pour la surveillance et 1 pour l'enseignement.
- le dispositif « j'apprends à nager » pour les enfants de 6 à 12 ans s'articulant autour de 3 stages collectifs de 15 enfants réalisés sur la période scolaire, à partir de la rentrée scolaire 2024/2025, à raison de 10 séances de 1 heure par stage. Les enseignements se dérouleront les mercredis de 17 heures à 18 heures, de septembre 2024 à juin 2025.
2 agents maîtres-nageurs seront présents : 1 pour la surveillance et 1 pour l'enseignement.

Il est précisé qu'en 2024, comme pour 2023, l'enveloppe en Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 310 000 € pour financer les 2 dispositifs.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modalités d'organisation de ces 2 dispositifs au sein de l'équipement aquatique de Dompierre-sur-Besbre,
- d'autoriser le Président à solliciter un financement auprès de l'ANS pour ces 2 dispositifs et à déposer un dossier,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents pour mettre en place ces 2 dispositifs.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

